

L'an deux mille vingt six, le dix avril à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 1 avril 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Madame Régine CURZYDLO, Doyenne de l'Assemblée

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 38

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER, Michel MARESCOT, David MULLER, Stéphanie FRESNAIS, François PEDRONO, Hervé VAN COLEN, Jacques MARIE, Roméo FROT, Claude BENOIST, Philippe LANGLOIS, Régine CURZYDLO, Françoise LEFRANC, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Pascal FEMINIER, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Pierre-Alain DE MALLERAY, Ihsane ROUX, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Dominique VAUTIER, Rodolphe DUGON, Nathalie DE FOUQUIERES, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Nicolas SAUVAGE, Christine BONNIEUX, Philippe JUBERT, Nathalie DALLONGEVILLE, Jean-Michel BROGNIEZ, Rémy PAPOZ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Anne LIMOGES, pouvoir à François PEDRONO

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D019_100426

INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé que la loi du 17 mai 2013, relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires fixe les modalités d'élection des conseillers communautaires comme suit :

- Dans les communes **de 1 000 habitants et plus**, élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct
- Dans les communes comptant **moins de 1 000 habitants**, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau (le maire puis les adjoints [selon l'ordre de leur élection], et enfin les conseillers municipaux).

Il est également rappelé que l'arrête préfectoral du 19 octobre 2025 fixe le nombre et la répartition des conseillers communautaires de la Communauté de communes Coeur Côte Fleurie.

Par conséquent et à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, ont été désignés (*communes par ordre alphabétique*) :

Communes	Titulaires	Suppléants
Pour Bénerville-sur-Mer (1 membre + 1 suppléant)	<ul style="list-style-type: none"> Jacques MARIE 	<ul style="list-style-type: none"> Georges BERANGER
Pour Blonville-sur-Mer (3 membres)	<ul style="list-style-type: none"> Claude BENOIST Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ Pascal FÉMINIER 	
Pour Deauville (6 membres)	<ul style="list-style-type: none"> Philippe AUGIER Véronique BOURNÉ Guillaume CAPARD Christèle CERISIER-PHILIPPE Pierre-Alain DE MALLERAY Cyrille MAUPAS 	
Pour Saint-Arnoult (2 membres)	<ul style="list-style-type: none"> François PEDRONO Anne LIMOGES 	
Pour Saint-Gatien-des-Bois (3 membres)	<ul style="list-style-type: none"> Philippe LANGLOIS Ihsane ROUX Bruno ARNOULD 	
Pour Saint-Pierre-Azif (1 membre + 1 suppléant)	<ul style="list-style-type: none"> Françoise LEFRANC 	<ul style="list-style-type: none"> Laurence EDORH-TOSSA
Pour Touques (7 membres)	<ul style="list-style-type: none"> David MULLER Fabienne LOUIS Patrice ROBERT Anouchka DIDIER Dominique VAUTIER Nathalie DE FOUQUIERES Rodolphe DUGON 	
Pour Tourgéville (2 membres)	<ul style="list-style-type: none"> Hervé VAN COLEN Marjorie MOREL 	
Pour Trouville-sur-Mer (8 membres)	<ul style="list-style-type: none"> Stéphanie FRESNAIS Daniel HARACHE Eléonore DE LA GRANDIERE (démissionnaire) Emmanuel MILLARD (démissionnaire) 	

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

	<ul style="list-style-type: none"> • Fabienne RUBIN • Olivier LE LAY • Brigitte POULETTY-LEFEBVRE • Nicolas SAUVAGE 	
Pour Vauville (1 membre + 1 suppléant)	<ul style="list-style-type: none"> • Régine CURZYDLO 	<ul style="list-style-type: none"> • Alain HOUSSAYE
Pour Villers-sur-Mer (5 membres)	<ul style="list-style-type: none"> • Roméo FROT • Christine BONNIEUX • Philippe JUBERT • Nathalie DALLONGEVILLE • Jean-Michel BROGNIEZ 	
Pour Villerville (2 membres)	<ul style="list-style-type: none"> • Michel MARESCOT • Rémy PAPOZ 	

La Présidente de l'Assemblée, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, les déclare installés dans leurs fonctions et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil est invité à en prendre acte

Le Conseil Communautaire

PREND ACTE de l'installation des membres du conseil communautaire.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Roméo FROT
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

